



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 avril 2022

Le Syctom et la Métropole du Grand Paris signent une convention pour l'accélération de la transition écologique dans le domaine de la gestion des déchets

Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris et Eric Cesari, Président du Syctom ont signé, ce jeudi 21 avril 2022, une convention de partenariat pour l'accélération de la transition écologique dans le domaine de la gestion des déchets, en présence de Geoffroy Boulard, Vice-président métropolitain délégué à la Communication, à l'Innovation et au Numérique et de Florence Crocheton, Vice-présidente du Syctom. Cette convention a été adoptée, en décembre dernier, à l'unanimité par le Conseil métropolitain et le Bureau syndical du Syctom.

Pour lutter contre le dérèglement climatique et la raréfaction des ressources, le Syctom s'est lancé depuis plusieurs années sur la route du « Grand Défi » de la réduction des déchets ménagers et de leur meilleure orientation vers les filières de recyclage, de réemploi ou de valorisation afin d'accompagner l'avènement d'une économie circulaire.

La Métropole du Grand Paris s'est, quant à elle, engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique dès 2018 par l'adoption à l'unanimité de son Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), qui se traduit notamment par la mise en place d'une politique de transition écologique et par le développement d'une stratégie d'économie circulaire ambitieuse.

Forts de leurs engagements respectifs, la Métropole du Grand Paris et le Syctom ont décidé d'unir leurs forces en signant une convention de partenariat organisée autour de 6 axes principaux :

1. L'appui conjoint au développement et à la structuration des acteurs de l'économie circulaire pour améliorer et intensifier la valorisation des déchets, limiter le gaspillage des ressources tout en favorisant le développement économique local.
2. Une approche commune de la logistique urbaine pour contribuer aux enjeux de la réduction des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique. La réduction du transport routier et le recours à des modes de transport alternatifs et décarbonés sont depuis de nombreuses années au cœur de la stratégie d'innovation du Syctom et un axe de mobilisation majeur de la Métropole du Grand Paris. Le Syctom s'engage ainsi à signer le Pacte pour une Logistique Métropolitaine et à participer aux expérimentations sur la logistique fluviale portées par la Métropole du Grand Paris et les collectivités de l'Axe Seine.
3. Le développement de projets liés au traitement et à la valorisation des déchets alimentaires dans le cadre du Plan Alimentation Durable Métropolitain. L'objectif est d'accompagner la généralisation du tri à la source et encourager le retour au sol en développant les filières de compostage et de méthanisation.

4. La participation de la Métropole du Grand Paris à la modernisation des équipements du Syctom, qui a pour objectif la limitation de leurs impacts environnementaux dans un milieu urbain dense. Les investissements inscrits dans la programmation pluriannuelle du Syctom s'élèvent à 900 millions d'euros pour la période 2022-2029, dont une partie pourra faire l'objet d'un co-financement de la Métropole.
5. Le développement d'initiatives innovantes en matière de gestion de la donnée liée au traitement et à la valorisation des déchets qui constitue un axe de mobilisation important pour la Métropole du Grand Paris. Dans ce cadre, le Syctom souhaite pouvoir s'appuyer sur le traitement de ces données et plus largement du numérique.
6. Le développement d'initiatives en matière d'éco-conception. A ce titre, le Syctom et la Métropole du Grand Paris souhaitent expertiser conjointement le potentiel de développement de nouvelles solutions éco-conçues (produits ou services).

Pour Eric Cesari, Président du Syctom : *« Soucieux de traiter les déchets au plus près de leur lieu de production, le Syctom doit relever le défi de l'acceptation du traitement de 2,3 millions de tonnes de déchets dans un milieu urbain dense. Le partenariat avec la Métropole du Grand Paris avec qui nous partageons des engagements forts en terme de transition environnementale est une formidable opportunité pour nous. Ce partenariat illustre la volonté partagée du Syctom et de la Métropole d'installer le Syctom comme un syndicat de référence au sein de l'aire métropolitaine. »*

Pour Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris : *« Par ce partenariat, la Métropole du Grand Paris et le Syctom démontrent leur volonté de travailler ensemble au développement de la transition énergétique et écologique sur le territoire métropolitain. Cette coopération innovante et exemplaire, entre La Métropole et le Syctom, leur permet d'identifier des synergies et de mener à bien leurs projets communs, en particulier dans le cadre du Schéma Directeur Energétique Métropolitain. Elle ouvre la voie à d'autres partenariats ambitieux avec les Services Publics Urbains du Grand Paris »*

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

A propos du Syctom

Le Syctom est l'établissement public chargé de traiter et valoriser les déchets produits par 6 millions d'habitants de 82 communes (Paris et les villes des trois départements de la petite couronne), soit près de 10% de la population française. Chaque année, ce sont 2,3 millions de tonnes de déchets qui sont traitées. Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de transition énergétique, tous ces déchets doivent être considérés comme des ressources. Un défi au quotidien pour le Syctom, toujours en quête d'innovations pour optimiser les performances de ses installations (amélioration des process de tri et de recyclage, hausse du rendement énergétique) et trouver des solutions pour réduire les quantités de déchets à traiter.

www.syctom-paris.fr

Contacts presse :

Syctom : Sylvie MARIAUD – tél : 06 21 60 03 82 - e-mail : mariaud@syctom-paris.fr

Métropole du Grand Paris : Maria BREIDY – Directrice de la Communication et des Relations presse – 06 14 46 14 28 – e-mail : presse@metropolegrandparis.fr